

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.539
1er mars 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT TRENTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 1er mars 1990, à 10 heures

Président : M. Emeka Ayo Azikiwe (Nigéria)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 539ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord adresser un chaleureux accueil, au nom de la Conférence, à S.E. le Ministre des affaires extérieures du Nigéria, M. Lukman, qui est venu à la première séance que préside le Représentant du Nigéria pour souligner l'importance que notre pays attache aux travaux de cette instance de négociation multilatérale sur le désarmement dont il est membre depuis sa création en 1962. M. Lukman est diplômé de l'Imperial College de l'Université de Londres et de l'Université de Leoben (Autriche), où il a étudié les techniques de l'industrie extractive et de l'exploitation des ressources minérales. Il est membre et ancien président de la Société nigériane des mines et de géophysique, membre de l'Imperial College, membre de l'Institut des mines et de la métallurgie et chevalier de l'Empire britannique. Il a été longtemps associé aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Avant d'être titulaire de son portefeuille actuel, M. Lukman était ministre des mines, de l'énergie, de la sidérurgie et des ressources pétrolières et, à ce titre, il a présidé de juin 1986 à décembre 1989 l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). S.E. le Ministre des affaires extérieures s'adressera aujourd'hui à la Conférence et je tiens à le remercier d'avoir tenu à assister à cette séance d'ouverture pour exposer aux participants les vues du Gouvernement nigérian sur les importantes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Permettez-moi aussi de remercier l'Ambassadeur Wagenmakers des Pays-Bas pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il s'est acquitté de ses responsabilités durant le mois de février. Il a montré une fois de plus ses talents de diplomate et son expérience dans le domaine du désarmement et, grâce à lui, l'organisation de notre programme de travail pour la session annuelle est en bonne voie. A cet égard, je puis vous assurer que la délégation nigériane est fermement décidée à poursuivre activement l'examen de toutes les questions qui font encore l'objet de consultations. Je redoublerai d'efforts pour que soit rétabli dans les plus brefs délais le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et j'ai l'intention, dans les jours à venir, d'engager des consultations sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. J'ai pris acte de la déclaration de mon prédécesseur concernant les consultations conduites par l'Ambassadeur Donowaki du Japon sur le point 1 de l'ordre du jour; j'apprécie les efforts inlassables que déploie l'Ambassadeur à cet égard et n'aurai garde d'oublier le brio avec lequel il a représenté le Japon dans mon pays avant de se joindre à nous, ici, à la Conférence du désarmement. J'aimerais, pour ma part, l'encourager à continuer d'apporter le concours de son expérience précieuse à nos travaux. Comme vous le savez, le Nigéria attache beaucoup d'importance à l'interdiction des essais nucléaires et je n'épargnerai aucun effort pour favoriser la conclusion d'un accord à cet égard; il va de soi que l'Ambassadeur Donowaki et les autres collègues qui s'occupent de cette question peuvent compter sur mon concours, lorsque nécessaire. Nous examinerons également la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et celle de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement, qui ne sont pas encore réglées. Permettez-moi de vous assurer que je reste à l'entière disposition de tous les membres en ce qui concerne l'examen de ces questions et d'autres dont est saisie la Conférence. J'ajoute que je suis convaincu que je n'aurai qu'à me louer de vos conseils et de votre expérience dans l'accomplissement de nos tâches communes.

(Le Président)

Conformément à son programme de travail, le Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires", et du point 2, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaitent pourront soulever toute autre question se rapportant aux travaux de la Conférence.

Je donne maintenant la parole à S.E. le Ministre des affaires extérieures du Nigéria, M. Lukman.

M. LUKMAN (Nigéria) (traduit de l'anglais) : C'est un honneur pour moi de prendre aujourd'hui la parole devant la Conférence du désarmement, à l'heure où des perspectives de paix et de sécurité se dessinent nettement dans les relations internationales. Je suis particulièrement heureux de voir notre Représentant permanent assurer la présidence de la Conférence pour le mois de mars, considérant que c'est là un hommage mérité qui est rendu au Nigéria pour le rôle qu'il a joué dans le domaine du désarmement. Je féliciterai aussi l'Ambassadeur Wagenmakers des Pays-Bas pour l'efficacité avec laquelle il a mené les travaux de la Conférence au mois de février.

En tant que pays traditionnellement attaché à la cause de la paix et de la sécurité internationales, le Nigéria a toujours eu une position nette sur les questions de désarmement. Nous participons depuis longtemps aux travaux de la Conférence et nous continuerons à oeuvrer activement, ici et dans d'autres instances, pour lancer et soutenir des propositions visant à renforcer la paix et la sécurité internationales.

A l'Organisation des Nations Unies, la délégation nigériane participe activement depuis des années aux négociations sur la révision et le renforcement de la Charte des Nations Unies, en particulier des dispositions qui concernent la paix et la sécurité. A la Conférence du désarmement, nous avons aussi une attitude d'engagement actif et continuons d'examiner attentivement et d'appuyer toutes les propositions qui vont dans le sens de la paix et de la sécurité.

Ces trois dernières années, nous avons assisté à des événements spectaculaires, rendus possibles par le nouvel esprit de coopération entre les deux superpuissances. Cette évolution a contribué à réduire la tension au niveau mondial, à résoudre certains conflits régionaux et à susciter un climat favorable à la négociation dans des conflits qui, jusque-là, paraissaient insolubles. Le Nigéria, qui se réjouit de cette manifestation croissante de collaboration et du relâchement concomitant de la tension entre les Etats, invite en même temps la communauté internationale à se bien garder de retomber dans le climat de méfiance et d'insécurité qui a caractérisé la décennie passée.

L'évolution récente de la politique internationale ayant suscité de nouveaux espoirs, la délégation nigériane appelle tous les Etats soucieux de maintenir la paix et la sécurité internationales à réaffirmer tout le crédit qu'ils donnent aux divers organes multilatéraux tels que la Conférence et à renforcer la confiance en ces organes. S'il est une leçon significative à tirer des événements récents, c'est qu'un progrès rapide des relations

(M. Lukman, Nigéria)

entre les Etats a lieu quand il y a un climat de confiance, de bonne volonté et de transparence. Nous appelons donc tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les superpuissances, à revoir la doctrine de la dissuasion nucléaire en vue d'assurer leur sécurité à un niveau inférieur d'armement.

En réponse aux inquiétudes de la communauté internationale, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique ont signé en décembre 1987 le premier accord de désarmement nucléaire de l'histoire, le Traité FNI. Sa valeur réside indubitablement dans la promesse qu'il servirait de base à un accord de grande envergure sur la réduction des armements nucléaires stratégiques. Le 22 janvier dernier, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont franchi une étape supplémentaire en s'accordant pour la première fois sur une inspection expérimentale réciproque de leurs ogives nucléaires et sur la reprise des pourparlers relatifs à la réduction des armes stratégiques. Encourageants aussi sont les efforts, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en vue de réduire les armements classiques.

En dépit de ces louables efforts, ainsi que des autres mesures unilatérales et bilatérales de réduction des armements qui ont été prises ou sont en cours d'exécution, rien ne saurait se substituer à l'organe multilatéral de négociation qu'est la Conférence du désarmement. Les questions mondiales exigent la participation active et continue de tous les Etats. Les effets de ces efforts dépendront en grande partie de la volonté politique des Etats dotés d'armes nucléaires de négocier de bonne foi, de s'en tenir aux normes de sécurité déjà arrêtées et de rester inébranlablement attachés à la survie de l'humanité.

Il est amplement prouvé que des techniques perfectionnées sont utilisées pour mettre au point une nouvelle génération d'armes nucléaires et classiques. Nous assistons actuellement à un raffinement qualitatif des armes nucléaires, qui vise dans de nombreux cas à compenser les réductions quantitatives. L'interdiction des essais nucléaires reste le point le plus important de l'ordre du jour de la Conférence. Comme l'a fait observer à juste titre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son message à la Conférence, à sa session en cours, "l'ONU n'a pas cessé d'accorder la plus haute priorité à la question de la cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires. Il faut donner suite aux signes encourageants qui émanent des négociations bilatérales. Je demeure en effet convaincu qu'une interdiction complète de ces essais peut ouvrir la voie au désarmement nucléaire et débarrasser le monde de la menace atomique".

Si l'attention qui lui est accordée suffisait à résoudre un problème, il y a longtemps que nous aurions dû parvenir à une interdiction complète de tous les essais nucléaires. Le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais a bien montré combien il importait de mettre fin aux essais nucléaires. Tant ce traité que le Traité sur la non-prolifération - auxquels le Nigéria a adhéré - faisaient concrètement obligation aux gouvernements dépositaires "de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin".

(M. Lukman, Nigéria)

Le Nigéria est convaincu que pour réaliser les objectifs du désarmement nucléaire il faut accorder une priorité absolue à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette importante mesure de désarmement s'impose à tous les Etats s'ils veulent éliminer toutes les armes de destruction massive. Logiquement, il faudrait que l'adhésion à ce traité soit universelle, puisqu'il renforcerait la confiance non seulement entre les superpuissances et leurs alliés, mais aussi dans toutes les régions. L'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires à négocier un traité d'interdiction complète est, sans aucun doute, essentiel. Il faut le répéter : le rôle de la Conférence du désarmement dans la négociation de pareils traités ne saurait être mis en doute, et aucun obstacle ne devrait être fait à la négociation d'un instrument si important pour l'élimination des armes nucléaires.

Nous notons avec satisfaction que nombre d'Etats parties ont d'ores et déjà appuyé le processus de convocation d'une conférence d'amendement en vue de transformer le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 en traité d'interdiction complète. Le Nigéria appuie cette initiative hardie, qui avait déjà été approuvée en août 1989 à Belgrade, lors de la rencontre au sommet du Mouvement des pays non alignés.

Dans quelques mois, en août pour être précis, la quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires commencera ses travaux à Genève. Ce traité, négocié au sein du Comité des dix-huit Puissances au milieu des années 60, se distingue en ce qu'il est l'accord de désarmement ayant suscité la plus large adhésion. Il a grandement contribué à la prévention de la dissémination des armes nucléaires et aux efforts internationaux visant à écarter le danger de guerre nucléaire. De nos jours encore, il reste un inestimable instrument de désarmement. C'est donc avec un sentiment de satisfaction que je rappellerai que le Nigéria n'a pas seulement participé efficacement à la négociation de ce traité mais, surtout, qu'il a été le premier des pays négociateurs à ratifier cet instrument. Voilà qui montre bien la confiance indéfectible que mon pays accorde au traité, et au régime de non-prolifération en général.

Pour renforcer encore le régime de non-prolifération et pour susciter davantage d'adhésions au Traité sur la non-prolifération, le Gouvernement nigérian a adressé officiellement, le 2 novembre 1989, aux gouvernements dépositaires du traité un projet d'accord sur l'interdiction de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération, projet qui devrait être examiné à la Conférence d'examen d'août prochain. Le texte de cette proposition a déjà été distribué comme document officiel de la Conférence. J'ai appris que les gouvernements dépositaires l'avaient eux aussi fait distribuer aux Etats parties. Cette proposition qui, en soi, complète le traité, ne constitue aucunement un amendement à celui-ci. Le Nigéria pense que le Traité sur la non-prolifération est très précieux et n'a pas besoin d'être modifié. Ce qu'il faut c'est, en dehors du traité mais en étroite relation avec lui, adopter les mesures complémentaires qui renforceront la confiance des parties, en particulier des Etats non dotés d'armes nucléaires. Pareilles mesures renforceraient également le régime de non-prolifération.

(M. Lukman, Nigéria)

Notre proposition a pour but d'apaiser les craintes de la plupart des Etats parties non dotés d'armes nucléaires dont la confiance dans le traité semble diminuer. Ils craignent en effet qu'en adhérant au traité, et donc en renonçant à l'option nucléaire, ils ne se soient mis en position permanente de désavantage militaire et ne se soient exposés à l'intimidation nucléaire. L'adoption de l'accord proposé rendrait à ces Etats parties leur confiance dans le traité en le rapprochant davantage de leurs préoccupations en matière de sécurité à l'ère nucléaire. Cette proposition a également pour but d'encourager les Etats qui n'ont toujours pas adhéré au traité à envisager de le faire.

Le Nigéria espère que toutes les parties au Traité sur la non-prolifération représentées ici même dans cet organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement apporteront leur précieux appui à cette initiative lorsqu'elle sera examinée à la troisième session du Comité préparatoire de la quatrième Conférence d'examen et à la Conférence elle-même.

Je voudrais qu'il soit clair que la proposition nigériane ne préjuge en rien du résultat des travaux de la Conférence sur les garanties de sécurité négatives. Le Nigéria a fait à ce sujet des propositions à la Conférence du désarmement et continuera à contribuer aux efforts de celle-ci jusqu'à ce qu'une formule appropriée soit trouvée sur la question des garanties à apporter à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, qu'ils aient ou non renoncé à l'option nucléaire en adhérant à un instrument international contraignant.

J'aborderai maintenant ce que vous avez fait jusqu'ici pour négocier une convention sur l'élimination complète des armes chimiques. Nous notons avec satisfaction que des efforts considérables ont été déployés pour atteindre ce but. Des brèches profondes ont été percées sur des points jusqu'alors jugés litigieux et insolubles, et des progrès considérables ont été faits en matière de vérification, en particulier sur la question politiquement très sensible de l'inspection par mise en demeure. Les problèmes d'ordre politique, juridique et institutionnel ont également été abordés. C'est là-dessus que reposera l'édifice de la future convention et il faut accorder à ces questions la même importance et la même attention qu'aux autres. Mon gouvernement accorde un grand prix à la question de l'universalité. Si on veut éliminer totalement les armes chimiques, il faut que l'adhésion à la convention soit universelle. A cet égard, les mesures de stimulation comme l'assistance et la coopération en matière de développement économique et technologique ne sont rien moins que négligeables.

Il est aussi particulièrement important d'assurer les Etats parties qu'en abandonnant leur droit à fabriquer ou acquérir des armes ils ne se mettront pas à la merci d'Etats non parties à la convention. Pour cette raison, rien ne saurait rassurer davantage les Etats parties, en particulier les plus faibles, que de prévoir dans la future convention des mesures collectives et obligatoires, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, en cas d'attaque chimique, que celle-ci soit le fait d'un Etat partie à la Convention ou d'un Etat n'y adhérant pas. Ce serait, pour les Etats les plus faibles, le meilleur encouragement à adhérer à la convention. La communauté internationale attend impatiemment la conclusion de ce document.

(M. Lukman, Nigéria)

Il faut donc conserver l'élan acquis l'année passée, de façon que la convention puisse être menée à bonne fin le plus tôt possible. A cet égard, je tiens à déclarer que le Nigéria ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'en acquérir à l'avenir.

Nous avons aussi suivi avec un vif intérêt les négociations sur une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes radiologiques. Nous nous réjouissons que l'initiative ait été prise d'interdire des armes aussi dangereuses avant même qu'elles ne soient produites, ce qui témoigne d'une grande prévoyance. Le Nigéria a élargi la portée de la convention en proposant d'interdire le dépôt de déchets radioactifs à des fins hostiles. Mais je dois faire observer, non sans regret, qu'en dépit du temps qui a été consacré à la question, la Conférence a encore beaucoup à faire pour achever cette convention. Il faut accélérer le rythme des travaux. La Conférence est responsable devant la communauté internationale, et elle doit prévenir la mise au point d'armes radiologiques et de moyens de guerre de ce type.

En conclusion, j'aimerais insister sur le fait que la plus grande tâche qui incombe à notre époque est de débarrasser la planète des immenses arsenaux d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Il faut que la Conférence en tienne compte dans ses travaux. Outre que pareilles mesures de désarmement auraient un impact considérable sur la sécurité des Etats, les ressources ainsi libérées permettraient à la communauté internationale de se consacrer pleinement à d'autres problèmes qui, eux aussi, menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales. Les temps changent. On comprend mieux désormais qu'une guerre nucléaire ne saurait être gagnée et que davantage d'armement ne signifie pas nécessairement plus de sécurité; on commence aussi à être disposé à rechercher la sécurité à des niveaux inférieurs d'armement. Il nous faut profiter des possibilités que nous offre ce nouvel esprit de coopération.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Ministre des affaires extérieures du Nigéria pour son importante déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

La liste des orateurs est épuisée. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ?

La séance est levée à 10 h 45 *.

* Il est entendu que la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 6 mars, à 10 heures.